

CODE DE DÉONTOLOGIE ET
DE CONDUITE PROFESSIONNELLE



INTRODUCTION

Le Code de déontologie et de conduite professionnelle de Novanta (le « Code de conduite ») définit la déontologie, les valeurs et les principes qui guident nos relations commerciales. Novanta (l'« Entreprise ») s'efforce de mener ses activités dans le respect de la déontologie, en faisant preuve d'honnêteté et d'intégrité. Nous nous engageons à mettre en œuvre ces principes dans toutes nos actions, de sorte que nos activités aient un effet positif sur nos actionnaires, notre marché, notre communauté et nous-mêmes.

Prendre des décisions dans le respect de la déontologie implique de comprendre les valeurs et principes de l'entreprise et de ses personnels, tout en faisant preuve de bon sens. Vous jouez le rôle le plus important dans ce processus de décision déontologique et, par conséquent, dans la mise en œuvre des normes déontologiques de l'Entreprise. Le présent Code de conduite a été rédigé par la direction générale et adopté par le Conseil d'administration afin de décrire les valeurs et principes qui guideront notre manière d'agir dans nos activités.

PORTÉE

Ce Code de conduite s'applique à tous les employés, dirigeants et administrateurs de Novanta, dans le monde entier, y compris à toutes ses filiales. Nous attendons de la direction de l'entreprise qu'elle se conforme totalement à ces valeurs et principes et souligne à quel point ils sont importants auprès des collaborateurs. Et par-dessus tout, notre volonté est que tous les employés, dirigeants et administrateurs assimilent ces valeurs et principes et les appliquent dans leur travail. Chaque employé, dirigeant et administrateur joue un rôle majeur dans le processus de décision déontologique et, en conséquence, dans la mise en action du Code de conduite de l'Entreprise. Le respect du Code de conduite constitue à la fois une bonne pratique professionnelle et la chose à faire.

CONDUITE DÉONTOLOGIQUE

La politique de Novanta vise à encourager, promouvoir et exiger une conduite honnête et déontologique de la part de ses administrateurs, du Président-directeur général, du Directeur financier, du Directeur des Services comptables, de la direction et de tous les employés. Les employés doivent s'efforcer d'agir de manière honnête et équitable, et dans le respect de la déontologie, avec les fournisseurs, clients, concurrents et autres salariés de l'Entreprise. Toute affirmation concernant les activités, produits et services de l'Entreprise doit être vraie, et ne doit pas être équivoque, trompeuse ou frauduleuse. Aucun avantage indu ne saurait être obtenu auprès de quiconque par manipulation, dissimulation, utilisation abusive d'informations classées ou confidentielles, fausse déclaration concernant des faits matériels ou toute autre pratique déloyale.

En outre, les employés, dirigeants et administrateurs doivent s'efforcer de protéger les actifs de l'Entreprise. Le vol, la négligence et le gaspillage ont un impact direct sur les performances financières de l'Entreprise. Les employés, dirigeants et administrateurs doivent utiliser les actifs et services de l'Entreprise aux seules fins des activités légitimes de l'Entreprise et non pour leur bénéfice personnel ou celui d'autrui.

VOTRE RESPONSABLE DOIT ÊTRE VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ SUR LES QUESTIONS DÉONTOLOGIQUES. VOUS POUVEZ ÉGALEMENT SIGNALER TOUTE INQUIÉTUDE CONCERNANT LA DÉONTOLOGIE OU LA CONFORMITÉ À L'ASSISTANCE CONFORMITÉ DE NOVANTA OU DIRECTEMENT À TOUT DIRIGEANT DE L'ENTREPRISE DONT LES COORDONNÉES FIGURENT À LA FIN DU PRÉSENT DOCUMENT. POUR PLUS DE DÉTAILS, VOIR LE PARAGRAPHE « MÉTHODES DE SIGNALEMENT ET DE MISE EN APPLICATION » À LA FIN DU PRÉSENT CODE DE CONDUITE.

En cas de doute concernant une question de déontologie, les questions suivantes peuvent s'avérer utiles :

- Si cette action était connue, cela nuirait-il à la réputation de Novanta ou de quiconque, y compris moi-même ?
- Serais-je embarrassé(e) si d'autres venaient à avoir connaissance de cette action ?
- Si la situation était inversée, comment me sentirais-je si j'étais visé(e) par cette action ?
- Existe-t-il une autre solution qui n'entraîne pas de conflit déontologique ?
- Devrais-je parler à un responsable au sein de Novanta avant d'agir ainsi ?

RELATIONS AVEC NOVANTA

Vous et Novanta

En tant qu'employé, dirigeant ou administrateur de Novanta, vous représentez l'Entreprise.

Ceci est vrai tant pendant vos heures de travail qu'en dehors de celles-ci. Vous devez donc être loyal et fidèle aux principes d'honnêteté, d'intégrité et d'équité de l'Entreprise, ainsi qu'aux responsabilités qu'implique votre fonction ou position, et adopter un comportement déontologique garant de votre crédibilité et de celle de l'Entreprise.

La prise de décision dans le respect de la déontologie implique de comprendre les valeurs et principes de Novanta et de ses personnels, et de les associer à un jugement personnel sûr. Vous jouez le rôle le plus important dans ce processus de décision déontologique et, par conséquent, dans la mise en œuvre des normes déontologiques de l'Entreprise.

Relations avec et entre les employés

En tant qu'employeur, Novanta s'efforce d'agir de manière équitable dans tous les aspects de ses activités. Novanta s'engage de manière ferme à pratiquer l'égalité des chances, quels que soient l'âge, le sexe, l'origine ethnique, la religion, la couleur de peau, l'orientation sexuelle, la nationalité, le handicap ou tout autre statut protégé des personnes. Nous respectons les différences de parcours, d'expériences et d'opinions de chacun. Nous voulons employer des personnes intègres dont nous pensons qu'elles peuvent atteindre un haut niveau de performance.



NOUS ATTENDONS DE TOUS NOS EMPLOYÉS QU'ILS S'ACCEPTENT ET SE RESPECTENT MUTUELLEMENT EN SE CONSIDÉRANT COMME ÉGAUX, DANS UNE ATTITUDE DE COOPÉRATION, AVEC COURTOISIE ET CONSIDÉRATION. AUCUNE PERSONNE ET AUCUN GROUPE NE SAURAIENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME « DE SECONDE CLASSE ».

Nous attendons de tous nos employés qu'ils s'acceptent et se respectent mutuellement en se considérant comme égaux, dans une attitude de coopération, avec courtoisie et considération. Aucune personne et aucun groupe ne sauraient être considérés comme « de seconde classe ».

Novanta ne tolère aucun comportement inapproprié de la part de ses employés entraînant harcèlement, perturbation ou interférence avec les performances professionnelles d'un autre salarié, ou créant un environnement de travail menaçant, offensant ou hostile.

Nous soutenons et respectons la protection des droits de l'homme au niveau international dans notre sphère d'influence, et nous assurons de ne pas être complices de violations des droits de l'homme. Nous nous conformons au droit du travail en vigueur et aux lois locales sur le travail des enfants.

Novanta veille à ce que la fabrication de ses produits ne fasse pas intervenir le travail forcé, contraint ou carcéral involontaire, et que tous les contrats de travail soient conclus volontairement. Nous respectons les droits des travailleurs à s'organiser, conformément à la législation locale et aux pratiques établies.

Novanta s'engage à conserver un environnement de travail sûr et conforme aux lois régissant la sécurité et la santé sur le lieu de travail. Vous devez systématiquement suivre les règles établies en matière de sécurité ou de protection de l'environnement et de la santé, et avoir l'impression que toutes les précautions sanitaires et de sécurité adéquates, quel que soit le poste de travail, sont prises par vous et par l'Entreprise. Il convient de signaler immédiatement aux responsables concernés tout incident ou blessure survenue dans le cadre du travail, ou toute préoccupation concernant l'environnement, la santé ou la sécurité. Une action appropriée sera menée en temps opportun afin de corriger toute situation dangereuse.

Pour des raisons de sécurité et de qualité, et par respect envers les autres employés, l'alcool et les substances illicites sont bannis de tous les lieux de travail au sein de l'Entreprise. Aucune tâche ne peut être réalisée et aucune machine ne peut être conduite par quiconque sous l'emprise de telle substance. De la même manière, les actes de violence ou menaces ne sauraient être tolérés.

La principale tâche de votre responsable est de veiller à ce que vous puissiez effectuer votre travail de manière efficace et efficiente, afin de produire de meilleurs produits et services qui satisferont nos clients. Si certaines circonstances échappant à votre contrôle vous empêchent d'accomplir votre travail de cette manière, vous devez en informer votre responsable au plus vite afin qu'il ou elle puisse mener une action corrective.

Relations avec les clients

Novanta est fière des relations fortes et de confiance qu'elle a su bâtir avec ses clients par le biais d'une collaboration visant à répondre à leurs besoins en perpétuelle évolution. Ces relations sont cruciales pour notre réussite et construire de tels liens prend du temps. Notre objectif est de fournir des produits, des services et un accompagnement de haute qualité, avec une tarification appropriée. Nous ne prospérerons que si nous anticipons l'évolution des exigences de nos clients et si nous sommes prêts à y répondre et à satisfaire ces besoins.



Nous nous conformons aux lois et réglementations régissant l'acquisition de biens et services par nos clients. Nous agissons envers nos concurrents de manière juste et déontologique dans toutes nos activités commerciales. Lorsque nous rédigeons des propositions, envoyons des soumissions ou négocions des contrats, toutes les affirmations, communications et garanties que nous donnons à des clients potentiels doivent être complètes, exactes et sincères. Une fois conclus, tous les contrats doivent être exécutés en conformité avec les dispositions et exigences contractuelles applicables.

La qualité et l'intégrité de nos produits et services constituent également une préoccupation majeure. Nos clients achètent auprès de Novanta car nous fournissons des produits et services de haute qualité. « Haute qualité » signifie que nos produits et services sont meilleurs que d'autres disponibles sur le marché et que nous traitons nos clients avec équité, honnêteté et respect.

La qualité est l'essence même de nos produits, depuis la conception et le design, jusqu'à l'ingénierie, la production et le contrôle qualité. La qualité signifie que nos services sont exécutés en cohérence avec nos exigences élevées et que nos clients reçoivent des informations complètes et exactes. La qualité relève de la responsabilité de chacun d'entre nous qui manipulons le produit ou fournissons le service tout au long du cycle de vie dudit produit ou service. Vous devez donc signaler à vos responsables tout problème détecté lors du contrôle qualité ou lors des procédures de test et d'inspection.

Relations avec les fournisseurs

Les sous-traitants qui fournissent des composants et des services de qualité jouent un rôle majeur dans la capacité de Novanta à créer des produits et services de haute qualité pour ses clients. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils soient intègres, qu'ils produisent des composants d'excellente qualité, respectent les délais, et pratiquent des prix compétitifs. Novanta applique de manière systématique la déontologie la plus stricte dans le choix de ses fournisseurs, les négociations, et toutes les activités d'achat. Nous respectons et protégeons les informations confidentielles et secrets commerciaux de nos fournisseurs.

Relations avec nos concurrents

Les relations avec les concurrents constituent généralement un sujet délicat. Les lois antitrust sont une préoccupation permanente et sont décrites en détail dans le présent Code de conduite. Nous nous intéressons naturellement à toute information concernant nos concurrents pouvant être obtenue via des sources publiques ou d'autres sources qui respectent les intérêts et les informations confidentiels de nos concurrents. Nous respectons la loi et les normes établies de bonne conduite lorsque nous obtenons ces informations.

Nous affrontons nos concurrents sur les prix et les performances de nos produits, la qualité de nos produits et services, notre assistance client, notre connaissance pointue des applications, ainsi que le respect des délais et la réactivité.

Relations avec la communauté

Nous espérons apporter aux communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons des personnes qui contribuent à élaborer des projets en son sein. Dans la mesure où ces tâches extérieures correspondent à vos intérêts et n'interfèrent pas avec vos performances professionnelles ou vos fonctions en tant qu'administrateur, nous vous encourageons à y contribuer.

Les employés de Novanta doivent obtenir l'accord de leur responsable avant d'entreprendre une mission à l'extérieur de l'Entreprise qui impliquerait d'y consacrer un nombre d'heures significatif pendant le temps de travail habituel. Assurez-vous de comprendre les exigences de ces tâches extérieures et de confirmer avec votre responsable que vous serez en capacité d'assumer vos responsabilités au sein de Novanta si vous acceptez une mission que vous effectuerez au cours ou en dehors de vos heures de travail habituelles.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les employés, administrateurs et dirigeants doivent agir dans l'intérêt de l'Entreprise. Nous attendons que vous travailliez loyalement et fidèlement pour Novanta et que vous évitiez tout conflit d'intérêts à tout moment. Un conflit d'intérêts survient lorsque vos intérêts personnels interfèrent, ou semblent interférer, avec ceux de l'Entreprise. Vous devez éviter toute relation susceptible de gêner votre capacité à prendre des décisions objectives et éviter d'obtenir des avantages ou des récompenses liés à votre activité au sein de Novanta qui ne sont pas octroyés par ou connus de Novanta.

Vous devez, par exemple, éviter toutes les situations suivantes :

- Intérêts financiers ou prises de participations significatifs chez des fournisseurs, des prestataires de service, des clients ou des concurrents majeurs ;
- Prestation de conseil ou travail effectué pour le compte de clients, fournisseurs, sous-traitants, prestataires de services ou concurrents majeurs ;
- Toute activité professionnelle extérieure qui concurrencerait Novanta, ou serait matériellement impactée par les activités commerciales de Novanta, ou remettrait en question votre capacité à consacrer le temps et l'attention appropriés à vos responsabilités professionnelles envers Novanta ;
- Recevoir des cadeaux, bénéficier d'invitations ou obtenir des compensations (autres que des objets de valeur nominale) offerts par toute personne morale ou physique ;
- Tous prêts ou garanties accordés par Novanta ou l'un de ses clients, fournisseurs, sous-traitants, prestataires de services ou concurrents majeurs, accordés à tout membre de la famille de tout dirigeant ou administrateur ;
- Siéger au Conseil d'administration de toute société à but lucratif, à moins que votre participation n'ait été approuvée préalablement par le Président-directeur général de Novanta ;
- Occuper une position de supervision, de révision ou avoir une quelconque influence sur l'évaluation du travail, le salaire ou l'octroi d'avantages à l'un de vos proches ou de toute personne avec laquelle vous entretiendriez une relation personnelle particulière, au sein de Novanta ;
- Être en situation de positionner ou d'influer sur le positionnement commercial de Novanta auprès d'une société dans laquelle vous ou votre famille détenez des intérêts ou occupez une position dirigeante majeure ;
- Appropriation d'opportunités commerciales à votre avantage personnel.

De plus, tout ce qui constitue un conflit d'intérêts pour vous constituerait probablement un conflit d'intérêts s'il s'agit d'un membre de votre famille ou d'une personne avec laquelle vous entretenez une relation personnelle particulière.

La liste suivante détaille certains des éléments figurant dans la page précédente :

- **Prises de participation :** Les employés, dirigeants et administrateurs ne doivent pas détenir, ni permettre à un proche de détenir, un intérêt financier chez un client, un fournisseur, un sous-traitant, un prestataire de services ou un concurrent majeur de l'Entreprise, autre qu'un investissement représentant moins d'un pour cent (1 %) des actions en circulation d'une société cotée, ou moins de cinq pour cent (5 %) des actions en circulation d'une société privée, à moins que la prise de participation ne soit approuvée par le Président-directeur général de Novanta dans le cas d'employés, ou par le Conseil d'administration dans le cas de dirigeants ou d'administrateurs.
- **Membres de la famille :** Tout ce qui constitue un conflit d'intérêts pour vous constituerait probablement un conflit d'intérêts s'il s'agit d'un membre de votre famille ou d'une personne avec laquelle vous entretenez une relation personnelle particulière.
- **Relations avec des fonctionnaires :** Novanta se conforme à toutes les lois, règles et réglementations relatives aux compensations offertes aux fonctionnaires dans tous les territoires et pays où Novanta est présente. Les pratiques acceptables dans l'environnement commercial peuvent être parfaitement inacceptables, voire même être en violation de certaines lois et réglementations, lorsqu'il s'agit de relations avec des fonctionnaires ou des personnes agissant pour le compte d'un gouvernement. Par conséquent, vous devez connaître et vous conformer aux lois et réglementations en vigueur régissant les relations avec les clients et fournisseurs d'un gouvernement.

Vous ne devez pas offrir de cadeaux, paiements ou services à un fonctionnaire, un employé ou un représentant désigné d'un gouvernement sans consulter d'abord le Directeur financier de Novanta. Voir le paragraphe « Cadeaux, compensations et invitations » ci-dessous. Il est interdit de donner de l'argent ou d'autres biens de valeur à un représentant officiel étranger ou à un candidat à un mandat politique dans le but d'influencer un gouvernement étranger. Voir le paragraphe « Lutte contre la corruption » ci-dessous.

La loi américaine interdit également le versement de pots-de-vin, à savoir le fait d'offrir ou d'accepter tout bien de valeur à destination ou en provenance d'un fonctionnaire américain ou étranger ou à un employé d'un sous-traitant majeur du gouvernement américain ou de tout gouvernement étranger, dans le but d'obtenir des faveurs en lien avec un marché public.

Vous ne pouvez pas effectuer des versements interdits, même si la non-réalisation de tels paiements place Novanta dans une position concurrentielle désavantageuse ou même si vous



opérez dans un pays où ces pots-de-vin ou cadeaux octroyés à des fonctionnaires sont d'usage courant. Si vous avez le moindre doute sur la légalité ou la pertinence d'un versement de ce type, veuillez consulter le Directeur financier de Novanta.

- **Fourniture de conseils à titre privé :** Les employés, dirigeants et administrateurs ne doivent pas agir en tant que consultant, employé, dirigeant, administrateur, conseiller ou en toute autre capacité, ni permettre à un proche d'effectuer ces services en tant que dirigeant ou administrateur, pour un client, un fournisseur, un sous-traitant, un prestataire de services ou un concurrent majeur de Novanta, autre qu'à la demande de l'Entreprise ou si cela a été approuvé par le Président-directeur général de Novanta dans le cas d'employés ou par le Conseil d'administration dans le cas de dirigeants ou d'administrateurs.



- **Cadeaux, compensations et invitations :** Les employés, dirigeants et administrateurs ne doivent pas accepter, ni permettre à un membre de leur famille proche d'accepter, d'éventuels cadeaux, compensations ou autres faveurs d'un client, d'un fournisseur ou de toute autre personne entretenant une relation commerciale ou cherchant à travailler avec l'Entreprise, autres que des articles de valeur nominale. Tous cadeaux qui n'auraient pas une valeur nominale doivent être renvoyés immédiatement et signalés à votre responsable. S'il est matériellement impossible de procéder au renvoi immédiat, ils doivent être remis à l'Entreprise qui les déposera auprès d'un organisme caritatif ou en disposera de la manière dont l'Entreprise le juge appropriée à sa seule discrétion.

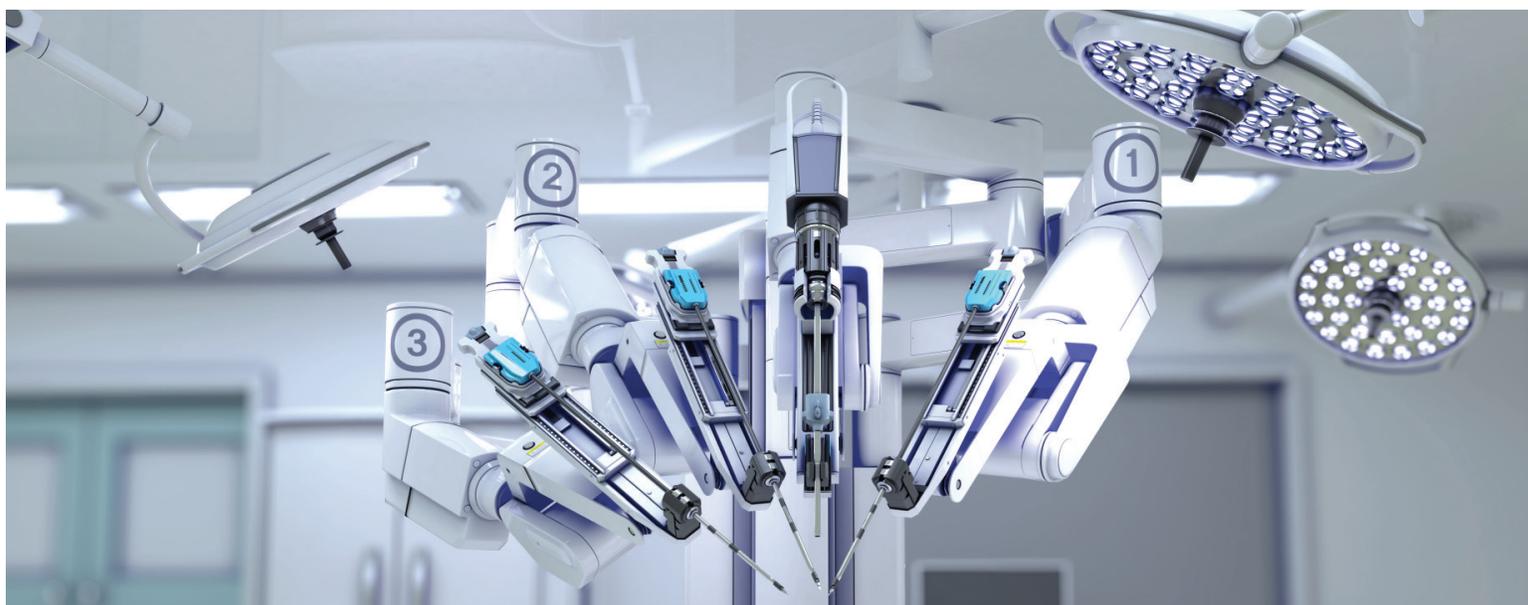
De plus, il est interdit d'utiliser les fonds ou les actifs de l'Entreprise pour acheter des cadeaux, fournir des compensations ou accorder des faveurs à des employés ou des fonctionnaires, à l'exception des cadeaux conformes aux lois applicables, de valeur nominale et donnés sans contrepartie ni attente d'une quelconque action de la part du destinataire. Le versement de pots-de-vin et de commissions occultes constitue un délit strictement interdit par la loi. Vous ne devez offrir, donner, solliciter ou recevoir aucune forme de pots-de-vin ou commissions occultes où que ce soit dans le monde.

Le bon sens et la modération doivent prévaloir concernant les invitations à des événements auxquels vous participez pour le compte de l'Entreprise. Les employés, dirigeants et administrateurs peuvent inviter à des événements professionnels des personnes entretenant une relation commerciale avec l'Entreprise, et accepter de telles invitations de leur part, à la condition que l'événement soit peu fréquent, modeste et vise à servir des objectifs commerciaux légitimes.

- **Opportunités commerciales :** Chaque employé, dirigeant et administrateur de Novanta a l'obligation envers l'Entreprise de mettre en avant les intérêts légitimes de celle-ci lorsque l'opportunité se présente. Vous ne devez pas tirer avantage d'une opportunité dont vous avez eu connaissance dans le cadre de votre travail au sein de ou au service de Novanta au

détriment des intérêts commerciaux présents ou futurs de Novanta. Vous ne devez pas, par exemple, acquérir un bien dont l'acquisition serait susceptible d'intéresser Novanta, ni entrer en compétition avec Novanta pour obtenir des contacts commerciaux futurs. Pour le dire plus simplement, les opportunités commerciales dont vous avez connaissance dans le cadre de votre travail au sein de ou au service de Novanta sont réservées, en premier lieu, à Novanta.

Pour les besoins du présent Code de conduite, une entreprise est un client « majeur » si le client a effectué auprès de l'Entreprise au cours de l'année écoulée des versements supérieurs à 500 000 dollars ou 5 % du chiffre d'affaires brut du client, selon le montant le plus élevé des deux. Une entreprise est un fournisseur, un sous-traitant ou un prestataire de services « majeur » si ledit fournisseur, sous-traitant ou prestataire de services a reçu au cours de l'année écoulée des paiements de la part de l'Entreprise supérieurs à 500 000 dollars ou 5 % du chiffre d'affaires brut du fournisseur, selon le montant le plus élevé des deux. Si vous avez un doute quant au fait que la société en question soit un fournisseur, un sous-traitant ou un prestataire de services majeur, veuillez contacter le Directeur financier de l'Entreprise pour obtenir de l'aide.



- **Divulgence des conflits d'intérêts :** L'Entreprise exige de ses employés, dirigeants et administrateurs qu'ils divulguent toute situation raisonnablement susceptible d'être à l'origine d'un conflit d'intérêts. Si vous pensez présenter un conflit d'intérêts, ou être dans une situation que d'autres pourraient considérer raisonnablement comme constituant un conflit d'intérêts, vous devez le signaler à votre responsable ou au Directeur financier de Novanta ou, si vous êtes un dirigeant ou un administrateur, en faire part au Conseil d'administration. Votre responsable et le Directeur financier ou le Conseil d'administration, selon le cas, vous aideront à déterminer si vous avez un conflit d'intérêts et, le cas échéant, la meilleure manière de remédier à la situation. Toutes les transactions susceptibles d'entraîner un conflit d'intérêts impliquant un administrateur, un dirigeant, un directeur financier ou un directeur ou contrôleur des services comptables doivent être approuvées par le Conseil d'administration, et toute approbation de ce type ne saurait être considérée comme une renonciation au présent Code de conduite.

RESPECT DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS

Nous devons mener nos activités conformément à toutes les lois et réglementations applicables. Chacun d'entre nous est personnellement tenu de satisfaire à cette obligation. Les responsables doivent s'assurer que les employés connaissent les exigences légales et comprennent l'importance de s'y conformer. Comme indiqué dans les autres dispositions du présent Code de conduite, il est à noter que notre responsabilité sur le plan déontologique ne se limite pas au respect des lois, mais la conformité à la législation est une condition minimale et absolument essentielle à l'exécution de nos obligations.

Les éléments suivants sont des exemples spécifiques d'exigences en termes de respect des lois. Toutefois, ces exemples ne sont pas exhaustifs. Les employés, dirigeants et administrateurs sont tenus de respecter toutes les lois, qu'elles soient ou non mentionnées ici. En cas de doute, consultez votre responsable ou le Directeur financier de Novanta. Nous attendons de vous que vous fassiez preuve de bon sens pour veiller systématiquement au respect de toutes les lois, règles et réglementations applicables et que vous demandiez conseil en cas d'incertitude.

Les éléments suivants sont des exigences légales particulièrement pertinentes pour Novanta en raison de la nature de ses activités :

Lutte contre la corruption

La loi américaine sur les pratiques frauduleuses à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act), la loi britannique anticorruption (Anti-Bribery Act) et de nombreuses autres lois connexes interdisent à Novanta de proposer ou de payer de l'argent ou de fournir une quelconque autre contrepartie de valeur, directement ou indirectement, à un fonctionnaire étranger, à un parti politique étranger ou à ses responsables, ou à un candidat à une fonction publique, aux fins d'obtenir ou de conserver un marché ou d'influencer des actions ou des décisions gouvernementales. Lesdits versements prohibés incluent les honoraires de conseil, de courtier, d'apporteur d'affaires, ou autres versés à des tiers dans les cas où il existe des raisons de penser qu'une partie de ces honoraires seront distribués à, ou au bénéfice de, fonctionnaires ou partis politiques étrangers à des fins inappropriées.

Ces interdictions n'empêchent pas certaines dépenses raisonnables et de bonne foi visant à payer des frais de bouche ou de déplacement à des fonctionnaires étrangers, dans la mesure où ces dépenses sont engagées aux fins de présenter des produits, services ou informations relatifs à Novanta à ces employés officiels, sont légales dans le pays concerné et conformes aux procédures locales de Novanta. Vous devez enregistrer correctement l'objet de chacune de ces dépenses et consulter le Directeur financier de Novanta avant d'engager ces frais.

Lois sur l'exportation et l'importation

En tant que société internationale, Novanta doit se conformer aux lois et réglementations relatives aux activités d'import/export. Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir de graves conséquences pour l'Entreprise, y compris des sanctions administratives et/ou pénales lourdes, la saisie de biens et la perte des droits d'exportation.

La vente ou le transfert de produits (y compris de logiciels), services et informations techniques de Novanta sont soumis aux lois et réglementations de contrôle sur les exportations et peuvent

nécessiter l'obtention de licences ou autres autorisations. De tels transferts peuvent être assujettis à des modalités strictes et peuvent, dans certains cas, être interdits.

Notre politique consiste à ne pas faire des affaires (directement ou indirectement), sans l'accord préalable des organismes officiels, avec des pays ou des tiers identifiés comme soumis à un embargo, des restrictions ou des interdictions concernant les activités d'import/export. Nos produits ne doivent pas non plus être vendus, directement ou indirectement, pour être utilisés à des fins d'activités prohibées telles que la prolifération d'armes chimiques ou biologiques, la fabrication de missiles, d'armes nucléaires ou autres engins explosifs nucléaires.

En outre, l'obtention ou le transfert (que ce soit à l'intérieur de notre réseau de filiales ou vers nos distributeurs, représentants ou clients du monde entier) de certaines données techniques (par exemple des plans ou des manuels) ou de savoirs et compétences techniques, considérés comme des « technologies contrôlées » dans le cadre des exportations, peuvent être restreints ou nécessiter l'octroi d'une licence conformément aux lois et réglementations américaines ou des pays concernés où nous sommes actuellement présents. Chaque responsable Novanta est tenu de s'assurer que les employés sont autorisés à accéder aux technologies contrôlées.

La législation américaine interdit également aux sociétés américaines (et aux filiales étrangères qu'elles contrôlent) de se conformer aux boycotts économiques internationaux menés contre des nations amies des États-Unis et de fournir des informations concernant leurs relations commerciales avec ces pays boycottés. Nous devons signaler toute demande directe ou indirecte de participer à un boycott non approuvé ou demande d'informations relatives à un boycott illégal au Département du Commerce américain. Si les termes d'une transaction font référence à un tel boycott ou si vous pensez que cela peut être le cas, vous devez demander conseil au Directeur financier de Novanta.

Les lois sur l'exportation et l'importation changent fréquemment et peuvent s'avérer assez complexes. Si vous êtes impliqué(e) dans la vente de produits Novanta à l'international, vous devez vous assurer que toutes les transactions sont dûment autorisées et documentées de manière précise et complète. Si vous avez des questions concernant des restrictions sur les ventes à l'international, les licences nécessaires, ce qui pourrait constituer une « exportation » ou tout autre problème lié aux activités d'import/export, vous devez contacter le Directeur financier de Novanta.

Lois américaines et canadiennes sur les valeurs mobilières

- **Exactitude de tous les rapports financiers :** En tant que société cotée, nous sommes soumis à diverses lois sur les valeurs mobilières, réglementations et obligations de déclaration. Les lois américaines et canadiennes, mais aussi nos politiques, exigent la divulgation d'informations exactes et complètes concernant les activités, la situation financière et les résultats opérationnels de l'Entreprise. Les déclarations inexactes, incomplètes ou hors délai ne sont pas tolérées et peuvent gravement nuire à l'Entreprise, et mettre en jeu sa responsabilité légale.



Le Directeur financier de l'Entreprise et d'autres employés travaillant au sein du service Affaires financières ont la responsabilité particulière de s'assurer que la divulgation de nos informations financières est complète, juste, exacte, compréhensible et effectuée en temps opportun. Ces employés doivent comprendre et respecter à la lettre les principes comptables généralement acceptés, ainsi que toutes les normes, lois et réglementations relatives à la comptabilité et à l'établissement de rapports financiers sur les transactions, estimations et prévisions.

Les employés, dirigeants et administrateurs doivent déclarer toutes les transactions commerciales de manière honnête, exacte et complète. Vous êtes responsable de la complétude et de l'exactitude des registres et rapports. L'exactitude et la complétude des informations est essentielle pour permettre à l'Entreprise de satisfaire à ses obligations légales et réglementaires. Nos registres sont la base de nos états financiers, rapports financiers et autres divulgations au grand public et guident notre prise de décision et nos stratégies commerciales.

- **Registres de l'Entreprise :** Tous les registres, livres et comptes de l'Entreprise doivent être tenus conformément aux normes et réglementations en vigueur et aux politiques financières et comptables de Novanta, et doivent refléter de manière complète et exacte la réelle nature des transactions enregistrées. Ceci est obligatoire, même si ces registres révèlent des résultats décevants ou une incapacité à atteindre des niveaux de bénéfices prévus. Toute tentative de dissimulation de résultats opérationnels réels par l'enregistrement de recettes, de dépenses, d'un actif ou d'un passif erronés ne saurait être tolérée. Les états financiers de l'Entreprise doivent être conformes aux principes comptables généralement acceptés et aux politiques comptables de l'Entreprise. Aucun compte ou fonds caché ou non enregistré ne peut être établi pour quelque raison que ce soit. Aucune entrée erronée ou trompeuse ne doit apparaître dans les registres et livres de l'Entreprise pour quelque raison que ce soit, et aucune utilisation de fonds ou autres actifs de l'Entreprise ne doit être faite sans que cela ne soit documenté de manière adéquate. Rapprochez-vous de votre responsable en cas de questions.

Nombre d'entre vous devez enregistrer au quotidien le temps que vous passez sur chaque tâche que vous effectuez. Cet enregistrement est d'une importance cruciale. Il s'agit d'un enregistrement réel et honnête des heures que vous consacrez à chaque tâche. Outre leur usage en tant que trace de votre présence et de vos heures travaillées aux fins de calcul de la paie,

ces enregistrements sont souvent la base de la facturation de nos clients. La falsification des enregistrements est un acte frauduleux, et peut entraîner des poursuites civiles ou pénales. Les dépenses pour le compte de l'Entreprise doivent être justifiées par des reçus, comme stipulé dans les procédures de l'Entreprise et seules les dépenses légitimes peuvent être incluses dans vos notes de frais. Vous êtes responsable de l'exactitude de vos enregistrements et rapports personnels. Si vous avez des difficultés à utiliser votre système d'enregistrement du temps, veuillez en référer à votre responsable immédiatement.

- **Délit d'initié** : Dans le cadre de votre travail ou de votre fonction d'administrateur au sein de Novanta, vous aurez peut-être connaissance d'informations importantes concernant Novanta ou d'autres sociétés (p. ex. : des fournisseurs, des clients ou des sous-traitants) qui ne sont pas connues du grand public. Il est illégal d'utiliser de telles informations significatives aux fins d'achat ou de vente de valeurs mobilières -- émises par Novanta ou une autre société. Aux termes de la loi américaine, il est illégal pour une personne qui détient des « informations non publiques importantes » sur une société d'échanger des actions ou autres valeurs mobilières de ladite société ou de révéler lesdites informations à des tiers dans ce but. En outre, Novanta a adopté une politique interne détaillée et spécifique intitulée « Politique relative aux délits d'initié » (« Insider Trading Policy »). Cette politique fournit plus de détails sur les délits d'initié et les sujets annexes. Les employés, dirigeants et administrateurs sont tenus de se conformer à ladite politique qui, dans certains cas, est plus contraignante que la législation en vigueur.
- **Relations avec les investisseurs et informations** : Novanta a nommé certains dirigeants et employés pour mener les discussions avec les investisseurs et d'autres professionnels concernant les performances financières de Novanta. Ces employés sont les seuls habilités pour parler des performances ou des perspectives financières de Novanta avec les personnes extérieures à l'entreprise. Tous les autres employés, dirigeants et administrateurs doivent s'abstenir de commenter ou de fournir des informations, en public comme en privé, que ce soit en se présentant ouvertement ou de manière anonyme, même dans le but de défendre l'Entreprise. La « U.S. Securities and Exchange Commission » (SEC) a mis en place des réglementations strictes et complexes relatives à la divulgation d'informations sur une société. Seuls les employés et dirigeants habilités et formés conformément à ces exigences peuvent participer à tout échange impliquant des informations sur la société.

Pratiques antitrust et concurrence déloyale

Nous agissons envers nos concurrents de manière juste et déontologique dans toutes nos activités commerciales. Nous observons les lois et les normes établies de bonne conduite. Nous ne participons à aucune activité illégale telle qu'une entente sur les prix, une répartition des clients, des accords visant à limiter la production, des monopoles et cartels illégaux, des boycotts ou des clauses d'achats imposés. Nous communiquons en toute honnêteté avec nos clients et remplissons nos obligations contractuelles et légales en toute bonne foi. Les dispositifs antitrust et les lois sur la concurrence déloyale sont très techniques et différent d'un pays à l'autre. Si vous avez des questions ou des doutes sur la manière d'agir, contactez votre responsable ou les Affaires juridiques.





Droits de propriété intellectuelle

La politique de Novanta consiste à respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers. Nous ne violons pas volontairement les droits d'auteur, marques commerciales ou brevets d'un tiers, et ne nous approprions pas illégalement les secrets commerciaux d'un tiers. Par exemple, nous ne faisons pas de copies non autorisées de logiciels, et ne nous approprions pas des données trouvées sur Internet. Novanta se réserve le droit, dans le cadre d'une stratégie commerciale et judiciaire, de remettre en cause des droits de propriété intellectuelle d'un tiers par les voies légales appropriées. Toutefois, il s'agit d'une décision importante qui ne saurait être prise sans l'approbation expresse de la direction, après consultation de conseillers juridiques spécialisés.

En outre, vous devez préserver et protéger la confidentialité des données exclusives et confidentielles détenues par Novanta. Vous devez respecter nos obligations en matière de protection des informations confidentielles de nos clients, fournisseurs, et autres tiers avec lesquels nous avons établi des relations contractuelles. La divulgation non autorisée de toute information confidentielle est interdite. De plus, les employés obtiennent ou conservent souvent des informations confidentielles ou sensibles sur leurs anciens employeurs. Nous attendons des employés qu'ils respectent les secrets commerciaux de leurs anciens employeurs et leurs obligations légales vis-à-vis de ces anciens employeurs. Les employés de Novanta ont l'interdiction d'utiliser les informations exclusives ou confidentielles de leur ancien employeur dans le cadre de leur travail au sein de Novanta.

PROTECTION DES ACTIFS DE NOVANTA

Généralités

Vous êtes responsable de la protection des actifs de Novanta, y compris de ses actifs physiques tels que les locaux, équipements et stocks, ainsi que les actifs intangibles comme les brevets, droits d'auteurs et secrets commerciaux. Ceci nécessite que vous préserviez les équipements dont l'Entreprise est propriétaire et qui vous sont attribués, ainsi que les équipements de tout fournisseur ou client confiés à Novanta. Ces actifs doivent être utilisés et conservés avec le plus grand soin et respect, en évitant tout gaspillage, utilisation abusive, vol et négligence.

Il convient d'adopter une approche d'économie et d'identifier les possibilités d'amélioration des performances tout en réduisant les coûts. Les actifs de Novanta peuvent uniquement être utilisés à des fins professionnelles légitimes. L'utilisation des biens, des locaux, des équipements et des informations de Novanta à des fins autres que celles servant Novanta n'est autorisée qu'avec l'approbation des responsables ayant autorité pour permettre de tels usages. Vous devez vous conformer aux conditions des licences des logiciels utilisés dans le cadre de votre travail et de vous assurer qu'aucune copie non autorisée de logiciels sous licence n'est effectuée.



Relations avec les auditeurs indépendants

Aucun employé, dirigeant ou administrateur ne peut, directement ou indirectement, faire volontairement des déclarations fausses ou trompeuses ou omettre de communiquer des faits majeurs à toute personne en rapport avec un audit, un examen ou une révision des états financiers de Novanta ou la préparation ou le dépôt de tout document ou rapport auprès de la SEC. En outre, aucun employé, dirigeant ou administrateur ne peut, directement ou indirectement, agir de manière à forcer, manipuler, tromper ou influencer de manière frauduleuse tout comptable indépendant ou expert-comptable se livrant à un audit ou examen des états financiers de Novanta.

Respect de la vie privée des employés

Novanta respecte votre vie privée. Les dossiers médicaux et registres du personnel, les salaires, les avantages en nature, et les contrats de travail sont considérés comme confidentiels et l'accès à ces informations est restreint. De manière générale, les données à caractère personnel sont communiquées à des tiers uniquement après approbation de l'employé, mais Novanta et certaines personnes autorisées peuvent également divulguer des données à caractère personnel afin de vérifier les références professionnelles, satisfaire à des exigences légitimes d'une société ou de toute autre entité faisant l'acquisition de certaines activités de Novanta, ou pour toute autre motif légal ou commercial légitime, ou dans le cadre d'une enquête.

Les éléments, messages ou informations personnels que vous considérez comme privés ne doivent pas être placés ou conservés sur votre lieu de travail au sein de Novanta (téléphones, ordinateurs, meubles de rangement, bureaux). La direction de Novanta se réserve le droit d'accéder à votre ordinateur, à votre messagerie vocale et électronique, à votre espace de travail, ainsi qu'à tous les locaux de Novanta. Toutefois, les employés ne peuvent accéder à l'espace de travail d'un autre employé, y compris à ses fichiers électroniques, sans l'autorisation préalable de la direction.

Informations exclusives

Novanta protège ses informations et secrets commerciaux exclusifs et autres données confidentielles, et vous êtes tenus de protéger ces actifs. Ils sont la propriété de l'Entreprise et ne doivent pas être divulgués ou transmis à quiconque en dehors de l'Entreprise même après votre départ de Novanta.

Les « informations exclusives et autres données confidentielles » incluent notamment les informations scientifiques et techniques de Novanta liées aux produits, services ou travaux de recherche actuels et futurs ; les projets ou projections commerciaux ou marketing ; les bénéfices et autres données financières ; les informations concernant les clients ou les fournisseurs ; les informations fournies par les clients ou les fournisseurs.

Afin d'éviter toute divulgation involontaire, vous ne devez jamais discuter avec une personne non autorisée d'informations que Novanta considère comme confidentielles ou que Novanta n'a pas rendues publiques. En outre, vous ne devez pas mentionner de telles informations y compris avec des employés autorisés de Novanta si vous vous trouvez en présence d'autres personnes non autorisées. Vous ne devez pas non plus discuter de telles informations avec des membres de votre famille ou des amis, car ils pourraient innocemment ou involontairement communiquer ces informations à un tiers.

Les informations exclusives transmises par les clients ou les fournisseurs doivent également être protégées. Si vous rejoignez Novanta après avoir travaillé pour une autre société, nous attendons de vous la même rigueur concernant les secrets commerciaux de votre ancien employeur. Novanta respecte votre ancien employeur et ses droits relatifs aux secrets commerciaux. Nous attendons de vous que vous ne divulguiez aucune information évoquant même de loin un produit ou un processus exclusif, de la même manière que nous vous demandons d'aider Novanta à protéger ses droits. Si vos activités sont soumises à certaines restrictions du fait de votre emploi précédent, vous devez en avertir par écrit votre responsable avant de commencer à travailler pour Novanta.



Ne fournissez jamais aucune information confidentielle concernant Novanta à un tiers et n'acceptez jamais aucune information de ce type provenant de quiconque à moins que Novanta n'ait conclu un accord de confidentialité avec cette partie. Lorsque vous avez connaissance d'informations confidentielles appartenant à Novanta ou à une autre société, vous êtes tenus à une obligation de confidentialité. Ces informations ne doivent pas être révélées même à des personnels de Novanta, à moins que cela ne soit autorisé dans le cadre d'un accord et si cette divulgation est nécessaire aux fins d'exécution de l'accord.

Droits de propriété intellectuelle de Novanta

Les employés sont rémunérés entre autres choses pour accomplir leur travail de manière consciencieuse, pour s'interroger et réfléchir à la manière de fournir des produits de meilleure qualité, d'une plus grande longévité, ou à moindre coût. Certains employés ont pour tâche spécifique de développer de nouveaux produits ou de nouvelles méthodes. Il arrive que certains nouveaux produits ou nouvelles méthodes ou idées d'amélioration soient brevetables.

Tous les employés de Novanta sont tenus de signer un accord selon lequel, en tant qu'employés de Novanta, ils sont soumis à certaines obligations liées à la propriété intellectuelle ainsi qu'au traitement de données confidentielles. L'accord prévoit notamment que les employés concèdent à Novanta tous leurs droits, titres et intérêts se rapportant aux éléments de propriété intellectuelle qu'ils développent en leur qualité d'employés. Les éléments de propriété intellectuelle que les employés concèdent à Novanta incluent notamment les idées, inventions, programmes informatiques et autres documents en lien avec les activités de Novanta, la recherche et le développement, ou qui sont suggérés par, ou résultent du travail effectué par des employés pour, ou pour le compte de, Novanta. La propriété intellectuelle doit être transférée à Novanta, et doit être protégée comme toute autre information exclusive de Novanta. Toutes les demandes de brevets en lien avec cette propriété intellectuelle doivent être déposées par ou avec l'approbation du Directeur financier de Novanta. Cependant, si vous pensez que votre idée, invention ou programme informatique ne s'inscrit pas dans les domaines d'intérêt actuels ou prévus de Novanta, et n'est suggéré par ou ne résulte d'aucune de vos tâches au sein de Novanta, vous devez en discuter avec le Directeur financier de Novanta.

MÉTHODES DE SIGNALEMENT ET DE MISE EN APPLICATION

Si vous avez connaissance de toute déviance vis-à-vis des principes exprimés dans le présent Code de conduite, vous devez en informer votre responsable, un représentant des services Affaires financières ou Ressources humaines, ou le Directeur financier. Tout responsable ou représentant des services Affaires financières ou Ressources humaines qui reçoit un signalement de violation du présent Code de conduite doit immédiatement en informer le Directeur financier. Si, pour quelque raison que ce soit, vous ne vous sentez pas à l'aise pour utiliser les canaux établis pour exprimer vos inquiétudes, vous pouvez contacter l'Assistance Conformité de Novanta, un service de messagerie téléphonique et en ligne confidentiel qui fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec accès direct au Comité d'audit du Conseil d'administration.

COMMENT SOUMETTRE UNE PLAINTE

Bien que le souhait de l'Entreprise soit de régler ces problèmes en interne, rien dans le présent Code de conduite ne vous empêche de signaler une activité illégale, y compris toute violation des lois sur les valeurs mobilières, lois antitrust, lois sur la protection de l'environnement, ou toutes autres lois, règles ou réglementations fédérales, nationales ou étrangères, aux autorités compétentes.

Vous pouvez faire un signalement dans le cadre du présent Code de conduite de manière anonyme, mais il peut être plus facile pour la direction et le Conseil d'administration d'enquêter sur un problème si vous vous identifiez. Et, bien sûr, nous ne serons pas en mesure de vous tenir au courant de l'avancée de l'enquête si vous ne vous identifiez pas. Sauf décision contraire du Conseil d'administration, le Directeur financier ou le Directeur des Ressources humaines sera en charge de l'enquête portant sur un signalement de violation du présent Code de conduite.

L'Entreprise interdit toutes représailles vis-à-vis d'un employé qui demande de l'aide ou communique, de bonne foi, des informations qu'il ou elle pense être en violation avec la loi, la réglementation ou le Code de conduite. Toute action de représailles ou de vengeance contre un employé liée au fait que ledit employé a, de bonne foi, demandé de l'aide ou transmis un signalement fera l'objet de mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat de travail.

COMMENT SOUMETTRE UNE PLAINTE

1. Effectuez un signalement auprès de votre responsable ou superviseur
2. Contactez votre représentant local des services Ressources humaines ou Affaires financières
3. Contactez directement l'une des ressources mentionnées dans le présent document ou les personnes et services dont les coordonnées figurent au dos du présent document
4. Contactez l'Assistance Conformité :

Site Internet :

<http://novanta.ethicspoint.com>

États-Unis

1-(844) 627-6602

Royaume-Uni*

0-808-234-6226

Chine*

400-6-612-190

République tchèque*

800-144-393

Allemagne*

0800-225-5288

Italie*

800-172-444

Japon*

0034-811-001 ou

00-539-111 ou

00-663-5111

Pays-Bas*

0800-022-9111

*Après avoir composé l'un des numéros de téléphone locaux pour ces pays, veuillez composer le 844-627-6602 afin d'être mis en relation avec un opérateur.

OBLIGATION DE RESPECT DU CODE DE CONDUITE

Ce Code doit être distribué dès son adoption et une fois par an par la suite, à chaque employé, dirigeant et administrateur de l'Entreprise. L'Entreprise doit le distribuer à chaque nouvel employé, dirigeant et administrateur de l'Entreprise dès l'entrée en vigueur de son contrat de travail ou sa prise de fonction au sein de l'Entreprise.

Le respect du présent Code de conduite est une condition d'emploi au sein de Novanta. Aucune dispense d'application du présent Code de conduite ne saurait être accordée, à l'exception de celles autorisées par le Conseil d'administration de Novanta Inc. (pour les administrateurs, dirigeants et responsables financiers) ou par le Président-directeur général (pour tous les autres employés) et signalées au Comité d'audit de l'Entreprise. Les administrateurs, dirigeants et/ou employés qui violent le présent Code font l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la résiliation de leur contrat ou fonction.

Nous sommes tous responsables de notre conduite professionnelle et nous nous exposons à perdre notre emploi si nous échouons, même à la première violation, à respecter les lois qui s'appliquent à notre activité, ainsi que le Code de conduite tel que décrit dans le présent document. Le fait que la concurrence puisse se comporter autrement ne constitue pas une excuse pour ne pas se conformer aux exigences de conduite professionnelle qui s'imposent aux employés de Novanta. Nous ne pouvons négliger ces responsabilités dans le but d'atteindre nos prévisions financières ou d'optimiser nos bénéfices.



Pour plus d'informations

Si vous avez besoin d'instructions complémentaires, Novanta met également à votre disposition d'autres interlocuteurs :

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL (+1) 781-266-5886

DIRECTEUR FINANCIER (+1) 781-266-5735

DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES (+1) 781-266-5629

AFFAIRES JURIDIQUES (+1) 781-266-5855

DIRECTEUR DES SERVICES COMPTABLES (+1) 781-266-5974
